

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 22 Mars

Nouvelles politiques

A la Chambre

Très vive a été l'impression produite dans les milieux parlementaires par la crise soudaine qui vient d'éclater en Allemagne. M. Cazenove de Pradines voit dans les brusques variations de l'empereur, l'indice d'un état mental fâcheux. « Certes, dit-il, il peut résulter de la situation actuelle les plus graves conséquences, mais on ne peut se prononcer encore. L'état de l'Empereur autorise toutes les suppositions. »

M. de la Ferronnays ne croit pas que le chancelier de Caprivi persiste dans sa démission ; l'empereur lui commandera simplement de rester à son poste et le général de Caprivi obéira en soldat ; cependant la mobilité de la politique impériale est un fait très grave à retenir.

Un certain nombre de députés semblaient croire au retour possible de M. de Bismarck. M. Millevoye est d'un avis tout opposé, Guillaume a trop d'orgueil, jamais de la vie !

Mais si l'empereur se livre à M. Waldersée, qui veut la guerre avec la Russie et la France, tout est à craindre.

M. Deloncle estime que c'est pour l'Allemagne un retour pur et simple à l'autocratie prussienne ; si Guillaume ne reprend pas le général Caprivi, il appellera un sous ordre quelconque et s'adonnera au pouvoir absolu. De là peut résulter, dans un temps assez long, la guerre intérieure, mais pas à l'extérieur.

On annonce, dans les couloirs, que M. de Caprivi aurait retiré sa démission : Cette nouvelle est accueillie avec une certaine faveur. D'autre part, plusieurs députés croient que l'empereur, devenu subitement fou, a été enfermé au château d'Huberstock et y est sous la surveillance de ses médecins ; cette nouvelle est l'objet de tous les commentaires.

Au Sénat

La commission sénatoriale chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Goblet sur les associations, s'est réunie, samedi, sous la présidence de M. Cazot.

La commission a pensé que pour faire une œuvre utile, il était nécessaire de se livrer à une étude comparative de tous les projets ou dispositions présentées jusqu'à ce jour au Parlement.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 7

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

II

LA BELLE JEANNE ET LE LIGUEUR

— Un frisson parcourut les membres de la pauvre Jeanne, tandis que le père se rapprochait d'elle, comme pour la défendre.

— Il y avait à Issoire une catholique, reprit le ligueur, Anne d'Estrées, marquise de Cœuvres, fille de Madame de la Bourdaisière. Elle avait quitté son mari pour s'attacher au marquis d'Allegre. On la massacra.

Le ligueur saisit brusquement le bras de Jeanne qui s'était couvert le visage de ses mains.

— Ecoutez-moi, lui dit-il. Pailhat, ce nid de huguenots, doit être purgé par les soldats de la Sainte-Union.

— Ciel !

— C'est moi qui les guide. Je les ai laissés à Ambert sous prétexte de reconnaître le chemin. Je suis accouru à cheval pour vous prévenir.

— Nous avons le temps de fuir.

Dans ce nombre se trouvent les projets de MM. Gambetta, Dufaure et Waldeck-Rousseau.

L'un des membres de la commission, M. de Verninac, sénateur du Lot, a été chargé de rassembler toutes ces propositions et d'en présenter une étude comparative à ses collègues. Le travail proprement dit de la commission ne sera abordé qu'à ce moment. M. de Verninac espère avoir terminé son rapport dans une quinzaine de jours.

La santé de Guillaume II

Le *Gaulois* publie une dépêche de Berlin annonçant que l'empereur Guillaume a eu une attaque de folie.

La crise ministérielle en Allemagne

Berlin, 21 mars.

Le chancelier de Caprivi est revenu de Hubertusstock, hier, à six heures du soir. Il s'est rendu ce matin à 9 h. 1/4, chez M. de Boetticher, secrétaire d'Etat, avec qui il doit conférer.

On annonce de source autorisée, que le chancelier de Caprivi reste au pouvoir. Il a obtenu de l'empereur certaines garanties ; la démission du comte de Zedlitz est acceptée.

L'absence de l'empereur sera de longue durée. Dans son entourage, on croit qu'il restera six semaines à Hubertusstock. Les médecins lui ont recommandé le repos le plus absolu. On croit que la maladie de l'empereur est plus sérieuse qu'on l'avait d'abord supposé. Il a même été question, paraît-il, de charger le prince Henri des affaires de l'Etat ; mais on a renoncé momentanément à cette combinaison, afin de ne pas alarmer l'opinion publique.

M. Miquel est le seul ministre qui ait assisté aujourd'hui à la séance de la Chambre des députés, dont l'ordre du jour porte, entre autres questions, le projet de loi sur le fonds guelle. Le comte de Caprivi n'a pas encore paru.

Saint-Petersbourg, 21 mars.

Prévoyant, avec les autres journaux russes, que la crise ministérielle allemande peut engendrer les plus graves conséquences politiques, les *Novosti* déclarent absolument nécessaire à la tranquillité publique de connaître l'exacte vérité sur la santé de l'empereur d'Allemagne, dont dépend évidemment la tournure ultérieure de la crise.

La dynamite

Les dynamitards continuent leurs exploits. En voici la nomenclature pour la journée de samedi, à Paris.

— Fuir, où ! la Ligue est déjà debout partout. Sans un soldat royal qui vous protège, vous n'échapperez pas.

— Sauvez-vous donc !

— Vous, votre père et ce jeune homme, je veux bien, mais à une condition...

— Laquelle ?

— C'est que vous serez ma femme.

Jeanne frémit de tout son corps, ses jambes défailaient.

— Mon père, dit-elle après un effort, ne voudra pas. La religion nous sépare.

— Vous embrasserez la mienne, et le monstre quittera le prêche pour la messe.

— Ne l'espérez pas.

— En ce cas vous périrez.

— Périr ! mon père, mon enfant.

— Il y a un autre moyen, fuyez seule et suivez-moi.

— Jamais !

— J'ai un sauf-conduit du duc de Guise pour moi et ceux qui m'accompagnent. Je laisserai le détachement royal trouver seul son chemin.

— Je préfère mourir.

— Et votre enfant.

La malheureuse mère poussa un cri d'effroi et entoura de ses bras le petit Marcel.

— Mais c'est aussi le vôtre ! s'écria-t-elle d'une voix vibrante d'indignation.

Le misérable se mit à ricaner tout en couvrant la belle Jeanne d'un regard ardent.

— Sans la mère, dit-il je n'aurai qu'à faire du *meschin* ?

— Vous n'êtes pas un homme, mais un monstre.

1^o Un paquet de cartouches Snyders a été trouvé à l'église des Ternes ;

2^o Deux jeunes gens ont jeté une boîte de fer-blanc garnie d'une mèche sous une voiture, rue Notre-Dame-des-Victoires. On est arrivé à temps pour couper la mèche ;

3^o Rue Taitbout, un étui en cuivre muni d'une mèche a été placé dans une boîte aux lettres ;

4^o On a arrêté un anarchiste, nommé Dupont, chez lequel on a trouvé un engin actionné par l'électricité.

— A Liège, une bouteille contenant de la dynamite a été placée sur le seuil du commissariat de police.

La reine d'Angleterre en France

Cherbourg, 20 mars.

Les yachts royaux sont arrivés en rade. Le *Victoria And Albert* est entré à l'arsenal pour vingt-quatre heures. Sur la demande de la reine, les honneurs officiels n'ont pas été rendus.

Toulon, 20 mars.

Demain matin, toute notre escadre sera au mouillage de la rade d'Hyères.

Un Krach financier

Paris, 21 mars.

Le bruit courait en Bourse qu'une maison de crédit du quartier de l'Europe venait de sombrer et l'on parlait d'un désastre comparable à celui de Mary-Raynaud, Macé-Berneau et autres financiers de triste mémoire. La nouvelle est exacte et le passif est considérable.

La maison dont il s'agit est la Banque des Chemins de fer et de l'Industrie, qui était installée depuis plusieurs années, dans un vaste et superbe local, au n° 17 de la rue de Londres. Cet établissement qui jouissait d'une certaine considération sur la place, a déposé son bilan.

Un des principaux administrateurs de cet établissement était M. Charles Ducourau, âgé de soixante-six ans, né à Santiago de Cuba (Antilles), le 9 novembre 1825, marié et père de sept enfants. Il habitait au 3^e étage, 1, place Boieldieu. Jeudi, à sept heures du soir, M. Ducourau était trouvé mort chez lui. Profitant de ce qu'il était seul, il s'était suicidé. On le trouva assis dans un fauteuil, dans sa chambre ; il tenait à la main un revolver dont il s'était tiré un coup à la tempe droite.

M. Roly de Balnègre, commissaire de police du quartier Vivienne, informé, vint procéder aux constatations assisté d'un médecin, qui reconnut que la mort, qui avait été instantanée,

Le routier rit de plus belle.

— C'est votre dernier mot ? demanda-t-il enfin.

— Je cours prévenir mon père et nos coreligionnaires ?

— Le soleil se couche. Avant une heure les royaux seront à Pailhat...

— Nous avons le temps de fuir.

— Les stradiots de Guise et les carabins de Nevers ont des chevaux agiles pour la tirailleurie, et ces chevaux sont assez forts pour porter en croupe un arquebuser. Nous vous attendrons.

— Nous combatrons, s'écria le père en montrant ses robustes bras.

— Vous serez écrasés par le nombre... mais, non ; je veux le sauver malgré toi, Jeanne, et tu m'appartiendras.

Et joignant le geste à la menace, Hubert s'empara du bras de Jeanne et voulut l'entraîner.

L'enfant criait et s'efforçait de protéger sa mère contre les menaces de l'arquebuser.

Celui-ci le saisit et le lança au loin.

— Infâme Philistin ! s'écria Michel le religionnaire, on se précipitant sur le ligueur et en lui arrachant sa victime.

Mais celui-ci avait déjà tiré sa guindrelle (épée) et il fondit sur le père.

— *Que simple !* se borna à dire tranquillement le vigoureux enfant de la montagne.

De son bras, qui déjà promettait d'être herculéen, il para le coup et écarta le fer ; puis courba la tête à la manière du bouc de son troupeau, il se lança en pleine poitrine du soldat royaliste qui tomba à la renverse, suffoqué et lâchant la guindrelle.

remontait à environ trois heures. Sur la cheminée il y avait une lettre, laissée par le malheureux, adressée à sa femme, à laquelle il annonçait sa résolution de mettre fin à ses jours, mais sans lui en indiquer le motif.

Cette mort, qu'on avait cherché à cacher en l'entourant du plus grand mystère, attira l'attention sur la Banque des Chemins de fer. M. Cochefert, commissaire aux délégations judiciaires, averti des bruits alarmants qui couraient sur cette maison, ouvrit une enquête. La vérité fut découverte et le désastre qu'on s'était efforcé de pallier, éclata au grand jour.

La Banque des Chemins de fer et de l'Industrie, qui avait un assez grand crédit, s'occupait de toutes sortes d'opérations multiples ; elle s'était lancée dans un grand nombre d'entreprises hasardeuses.

Suivant la *Liberté*, le bilan déposé samedi, accusait un passif de 17 millions et un actif de 12 millions. Ce passif, d'après le *Temps*, serait de 25 millions. Un rédacteur de la *Liberté* s'est rendu rue de Londres ce matin et il a constaté, en effet, que tous les guichets étaient fermés. Un garçon de recettes est chargé de répondre au public nombreux qui se présente à la Banque, que le bilan a été déposé au parquet et qu'il faut attendre la nomination du syndic qui sera chargé de la liquidation. On conçoit que les visiteurs s'en vont très désappointés.

Depuis cinq ans, paraît-il, de nombreuses plaintes avaient été déposées contre la banque de la rue de Londres, mais chaque fois les plaignants avaient été désintéressés, de sorte que toute poursuite avait été suspendue.

Postes et télégraphes

En dehors des améliorations apportées dans les relations postales de la France avec l'étranger, d'autres améliorations doivent être apportées à notre service intérieur. Pour les lettres de valeurs déclarées, le droit d'assurance qui est actuellement de 10 centimes par 100 francs sera fixé à 10 centimes par 500 francs. Pour les boîtes de valeurs déclarées, le tarif intérieur qui se compose actuellement d'un droit fixe de 25 centimes et d'un droit proportionnel à la valeur déclarée, il serait assimilé à la taxe des échantillons qui est de 5 centimes par 50 grammes et le droit d'assurance serait celui des lettres de valeurs déclarées.

Le rapporteur de la Commission parlementaire des postes et télégraphes, M. Georges Cochery, fait observer que « ces réductions qui seront bientôt suivies de l'extension donnée au service des colis postaux, coïncideront heureuse-

— Viens, sœur, dit-il ensuite à Jeanne qui avait déjà recueilli son enfant et le pressait contre son cœur. Viens ! il en a pour un peu de temps à se remettre, le nécréant !

Tous trois descendirent la montagne, laissant le ligueur s'efforcer de reprendre haleine, couché dans un lichen sauvage.

III

LE PRÊCHE

Le soleil se dérobait au loin derrière les pics gigantesques et les domites blanchâtres des pays volcaniques, dont il faisait scintiller les lames de fer olligiste. Avant de disparaître tout à fait dans les rouges vapeurs condensées à l'horizon, ses derniers rayons dorèrent encore les créneaux du vieux château des Dauphins d'Auvergne, construit en lave sur une des planètes (plateaux) du Puy-de-Dôme.

Au sud-ouest, se dressent comme des géants, les groupes du Mont-Dore et du Cantal, sortis jadis incandescents des entrailles de la terre, soulevée par quelque grande convulsion antédiluvienne.

Panorama immense aux couleurs variées, aux tons tranchés, que ne peuvent présenter les Alpes éternellement neigeuses, et dont l'harmonieuse magnificence couvre l'aspect tourmenté et l'horreur des détails.

C'est à l'extrémité d'une gorge au sol fougilé, effondré par les lavines, (torrents grossis.)

(A suivre.)

ment avec la réduction des tarifs de chemins de fer pour les transports de grande vitesse. » On sait que ces derniers tarifs doivent être réduits à partir du 1^{er} avril.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Emprunt départemental

A la séance de samedi, un projet tendant à autoriser le département du Lot à s'imposer extraordinairement pendant l'année 1893, pour l'entretien de ses chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun, a été déposé sur le bureau de la Chambre.

Les bibliothèques des Ecoles

La commission départementale a approuvé la répartition, proposée par MM. le Préfet et l'inspecteur d'Académie, d'une somme de 600 fr. allouée par le Conseil général en faveur des bibliothèques scolaires et publiques du département.

Cette somme se répartit ainsi :

Arrondissement de Cahors. — St-Denis, 30 fr. ; Luzech, 30 fr. ; St-Vincent, 30 fr. ; Marmillac, 30 fr. ; Calamane, 30 fr. ; Blars 25 fr.

Arrondissement de Gourdon. — Prouillac-Gourdon, 25 fr. ; St-Clair (Ecole de filles), 25 fr. ; Labastide-Murat, 25 fr. ; Martel, 25 fr. ; St-Romain, 25 fr. ; Lacave, 25 fr.

Arrondissement de Figeac. — Gréalou, 50 fr. ; Clayrou-Capdenac, 50 fr. ; Flaujac-Livernon, 25 fr. ; Larroque-Toirac, 50 fr. ; Cahus, 50 fr. ; Felzins, 50 fr.

Ecoles maternelles

Mme Kergomard, inspectrice générale, est chargée, en 1892, de l'inspection générale des écoles maternelles du département du Lot.

Enregistrement

M. Rieu, receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Olouzac (Hérault), a été nommé receveur à Puy-l'Evêque, en remplacement de M. Caussanel, appelé au bureau de Fumel (Lot-et-Garonne).

ARMÉE

MM. Lavelle et Sentenac, sous-officiers élèves officiers sortant de l'École militaire, sont promus au grade de sous-lieutenant et affectés au 7^e de ligne.

Conservation des forêts

Un décret ministériel réorganise les conservations forestières de France.

La Conservation d'Aurillac comprend le Lot, l'Aveyron, le Cantal, la Corrèze et la Haute-Loire, soit 39,976 hectares de forêts pour elle seule, et encore est-elle, de ce chef, l'avant-dernière des 32 Conservations en France, la première est Epinal avec 174,520 hectares, la dernière Niort avec 35,487 hectares.

Avis aux rentiers

Un avis publié par le ministère des finances informe les porteurs de certificats non libérés de l'emprunt de 800 millions en rentes 3 0/0 (1886), frappés de déchéance, que la rente correspondant à ces certificats a été vendue conformément aux conditions de l'emprunt.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 45

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XXVII

Préliminaires

Il partit par un coupé et fit passer vivement son épée par-dessus la pointe d'Antonin. Mais Antonin para par une opposition qu'il fit suivre d'une ardente riposte.

Ils restèrent quelques secondes presque immobiles, s'épiant, tâtant le fer, avec un croisement furieux de regards et de pointes.

Tout à coup, Antonin fit un battement et partit droit avec la rapidité de l'éclair.

Laurette para prime en élevant le poignet à la hauteur du front, ploya le jarret avec un bond de tigre, riposta. Ce fut si foudroyant, qu'Antonin ne vint pas à la parade et il fut touché à l'âme.

Mais il rompit en se relevant et retomba en garde, juste à temps pour parer du coude un dégagement que Mina lui envoyait dans la ligne de dessus.

Laurette, fendu à fond, s'enferra.

En même temps qu'Antonin tombait évanoui, il

Les sommes revenant aux intéressés sur le produit de la vente seront tenues pendant cinq ans à leur disposition à partir du 15 mars 1892.

Passé ce délai, les souscriptions susceptibles d'être liquidées se trouveront atteintes par la prescription quinquennale et acquises au Trésor par application de l'article 9 de la loi du 20 janvier 1831.

Les indigents aux eaux thermales

Le Conseil général a voté dans sa session d'août dernier une subvention de 2,000 fr. destinée à envoyer en 1892, aux eaux thermales, les malades indigents du département.

Les demandes d'admission devront parvenir avant le 1^{er} mai prochain, à la préfecture, par l'intermédiaire de MM. les sous-préfets.

Ces demandes doivent être appuyées :

1^o D'un certificat d'indigence délivré par le maire de la commune du domicile du malade ;

2^o D'un certificat du percepteur, faisant connaître le chiffre des impôts de toute nature, payés par le réclamant ou sa famille ;

3^o D'un certificat médical constatant la nature, l'origine et la durée de la maladie.

La carte de France

MM. les officiers, chargés de la révision de la carte de France, en 1892, sont autorisés à circuler librement sur le territoire des communes du Lot ci-après désignées, et à pénétrer dans les propriétés particulières, pour effectuer les travaux nécessités par ladite révision :

1^o **Arrondissement de Cahors.** — Les cantons de Cahors Nord et Sud (à l'exception des communes de Labastide-Marnhae, le Montat et Trespoux-Rassiels), Catus, Cazals, Lauzès, Luzéac (moins les communes de Carnac-Rouffiac, Cambayrac, Sauzet et Villessèque), Puy-l'Evêque (sauf la commune de Sérignac) St-Géry (moins Esclauzels) et les communes de Cénévières et Calvignac appartenant au canton de Limogne.

2^o **Arrondissement de Figeac.** — Toutes les communes de cet arrondissement moins celle de St-Jean-de-Laur et de Puyjourdes.

3^o **Arrondissement de Gourdon.** — Toutes les communes de cet arrondissement.

Société anonyme « Le Crédit du Lot »

Suivant délibération du Conseil d'administration, en date du 15 mars courant, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme « Le Crédit du Lot » se réunira le dimanche 3 avril prochain, à 10 heures du matin, au Siège social, rue du Lycée, 7, à Cahors.

Ordre du jour :

Rapport du Conseil d'administration et du Censeur ;

Comptes de l'exercice 1891 ;

Comptes sommaires du 1^{er} trimestre 1892 ;

Nomination d'administrateurs ;

Nomination du censeur ;

Demande de liquidation de la Société ; propositions diverses à ce sujet.

Gourdon

Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, en date du 9 mars, M. Lauvel, notre compatriote, sous-inspecteur des enfants assistés à Versailles, a été appelé à Digne, pour y remplir les fonctions d'inspecteur de l'assistance publique du département des Basses-Alpes.

tomba mort.

Despujolle se précipita vers Antonin, découvrit la plaie.

— Juste à deux pouces de la cicatrice Pozzoli ! dit-il.

Le comte de Bizeux accourait, éperdu, comme Despujolle s'écriait :

— Oh ! mais cette fois, ce n'est pas grave ! ce n'est pas grave ! Dans huit ou dix jours, il sera debout !

En même temps, le médecin du théâtre constatait la mort de Lauretto Miua, que Nobillet et Gressier, atterrés, portèrent à la voiture qui l'avait amené.

Deux heures après, le coupé d'Antonin s'arrêtait à la porte de la rue Bondreau.

Despujolle descendit le premier pour prévenir Laura.

On lui avait à peine ouvert la porte qu'elle s'élançait vers lui. Heureusement, sa figure rayonnait.

— Ah ! il est vivant ! s'écria-t-elle.

— Comment ! vous saviez...

— J'avais deviné, oui. Mais il est blessé, dites ?...

— Rien de sérieux, vous allez le voir. Si ce n'était pas vrai, je ne rirais pas.

Quelques instants après, Laura, agenouillée près d'Antonin, qui tenait la main de son père, lui disait :

— Mon pauvre bien-aimé, c'est la troisième fois qu'à cause de moi tu exposes ta vie !

— Alors l'ai-je gagné tout à fait et à moi seul, chère femme.

— Oh ! oui ! tu as la femme entière maintenant, tu as la femme et tu as la mère !

FIN

— M. Pécaut, inspecteur général de l'enseignement primaire, est en ce moment à Gourdon où il visite les diverses classes de nos établissements.

— M. le juge d'instruction et M. le procureur de la République, se sont transportés aux Garguies, commune du Vigan, pour faire quelques constatations nouvelles au sujet de la mort de Fourastié père. Il paraît qu'on aurait découvert un marteau sur lequel semblent exister des traces de sang.

Cette affaire est toujours au même point ; elle sera certainement soumise au jury, aux assises du mois de mai prochain.

— Depuis longtemps le nommé Buch, Jean, scieur de long à Martel, avait des difficultés de ménage avec sa femme. Le 13 courant, excité plus qu'à l'ordinaire, il tomba à bras raccourcis sur elle et lui fit quelques blessures heureusement légères, puis il lui coupa deux ou trois doigts de la main droite avec un hacheron.

Buch a été écroué à la maison d'arrêt.

— **TRIBUNAL CORRECTIONNEL.** — Le tribunal a condamné le sieur Brunet, originaire de Barbas-te, Lot-et-Garonne, demeurant à Cahors, à 2 mois de prison, pour vol à la tire à la foire de Gramat.

— Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de contrefaçon Delmas-Lafitte : Lafitte demandait à Delmas des dommages-intérêts et l'insertion dans divers journaux ; le tribunal a condamné Delmas à 60 fr. d'amende et à l'insertion, mais il a refusé la demande de dommages formulée par Lafitte.

— Il y a trois semaines, nous avons parlé d'une plainte déposée par le curé d'Auzac, commune de St-Projet, contre le sieur Fabre, Jean-Louis, son neveu, âgé de 43 ans, demeurant à Fontanes-Lunegarde. Le tribunal avait renvoyé le jugement et c'est à cette audience qu'il a prononcé contre le neveu une condamnation à 16 fr. d'amende et aux dépens, pour détournements d'objets saisis. On lui a appliqué la loi Béran-ger.

— Le tribunal réduit à huit jours la peine de un mois de prison prononcée par défaut contre le sieur Fayet, Géraud, 49 ans, cordonnier à Gourdon, qui s'est présenté à cette audience.

— Vingt jours de prison et les dépens, avec la loi Béran-ger, sont appliqués, pour vol d'une pelle, à Thivrier, Martin, âgé de 26 ans, demeurant à Masclat.

Gramat

Mercredi, 20 avril prochain, aura lieu à Gramat, le concours de pouliches de 2 à 3 ans.

C'est à cette même date que doit se réunir, sous la présidence de M. de Ganay, inspecteur général des Haras, la commission des courses, à l'effet d'étudier les moyens propices à l'organisation de celles-ci.

Promilhanes

M. Lafon, propriétaire à Promilhanes est allé se plaindre à la gendarmerie de Limogne d'un vol de 85 plants de vignes.

Une enquête est ouverte et nous espérons que la gendarmerie mettra la main sur les voleurs.

Bulletin Vinicole

Les vins de France

Les nouveaux tarifs de douane qui assurent à notre viticulture la protection légitime dont elle avait besoin pour lutter à armes égales contre la concurrence étrangère lui créant d'impérieux devoirs, elle doit tendre maintenant, et par-dessus tout, à redevenir la maîtresse incontestée, et la véritable régulatrice du marché des vins en France. Pour cela, elle doit poursuivre deux objectifs : 1^o la continuation et l'achèvement de la reconstitution des vignobles détruits par le phylloxera ; 2^o la mise en rapport directe du producteur et du consommateur. Par le premier, elle permettra à la production d'atteindre rapidement le niveau du chiffre de la consommation ; par le second, elle rendra au pays depuis trop longtemps accoutumé aux boissons les plus fantaisistes et les plus habilement sophistiquées, le goût des vins naturels, de ces vins de France qui ont fait son renom et sa gloire.

Les viticulteurs, livrés à eux-mêmes, pourraient-ils atteindre ce double but ? Trop de difficultés s'y opposent : d'une part le manque de capitaux, l'inexpérience, la défiance même de quelques-uns vis-à-vis des nouveaux cépages américains, d'autre part, la quasi-impossibilité pour le simple producteur de livrer directement à la consommation des types réguliers et uniformes de vins tels que les réclame, à bon droit, le consommateur le moins exigeant.

Il faut donc, de toute nécessité, l'intervention d'une Société prenant résolument en mains l'œuvre de la reconstitution des vignobles et créant en même temps comme une ligue de la propriété vinicole et un véritable centre de vente directe des vins produits à la consommation.

Nous sommes heureux d'apprendre que cette Société va être constituée dans des conditions qui lui assurent un grand succès.

Son programme repose tout entier sur ces deux idées maîtresses : *replantation et exploitation des vignobles par les soins de la Société elle-même, aux lieux et place des propriétaires fonciers ; vente directe des vins produits au consommateur ; d'où une double opération : agricole et commerciale.*

La Société prendra à bail, pour une durée de vingt à vingt-cinq ans, les terres dont la replantation aurait été demandée, puis acceptée par elle ; — elle exécutera elle-même ce travail de replantation, pratiquera les cultures annuelles, et dirigera la vinification, avec l'application des meilleures méthodes indiquées par la science et la pratique viticole.

L'opération commerciale sera la suite toute naturelle de la précédente : Une fois la vinification terminée, la Société prélèvera d'abord sur la récolte une quantité de vin représentant le montant des frais d'exploitation ; elle partagera ensuite le reste avec le propriétaire du sol. Dans la plupart des cas, celui-ci demandera à la Société de se charger de la part de vin lui revenant. Le moment venu, ces approvisionnements de vin seront dirigés sur les entrepôts de la Société, à Paris et dans les grands centres, pour être de là livrés à la consommation.

Ce n'est pas tout. On a voulu associer à la reconstitution du vignoble et aux avantages que présente la vente directe au consommateur, les propriétaires de vignes déjà reconstituées, de façon à unir en un même faisceau toutes les forces viticoles de notre pays. On a donc établi en principe que les *actionnaires de la Société, propriétaires de vignes*, pourront céder à celle-ci, ou vendre par son intermédiaire, tout ou partie de leur récolte de vin, à concurrence de 200 hectolitres par action de 500 francs. De la sorte, la Société va se trouver en mesure, dès le début de son existence, de se créer une clientèle et d'entreprendre des opérations qui seront pour elle une source de bénéfices importants.

De la sorte encore, et grâce aussi à ce fait que son exploitation portera à la fois sur le sud-ouest, le sud et le sud-est, la Société se trouvera avoir à sa disposition les qualités de vins les plus variées. Elle pourra offrir à sa clientèle des types de vins toujours réguliers, toujours égaux, d'une pureté et d'une authenticité inattaquables.

Telle est, esquissée à grands traits, l'œuvre vraiment nationale sur laquelle il nous a paru utile d'attirer, dès aujourd'hui, l'attention de nos lecteurs. Dans un prochain article, nous exposerons le fonctionnement de cette Société et nous donnerons tous les détails de nature à faire toucher du doigt les avantages qu'elle présente aux capitaux de placement.

Les falsifications d'engrais

Les procureurs de la République viennent d'être invités à signaler eux-mêmes aux chambres d'agriculture régionales et aux comices agricoles une nouvelle fraude à laquelle se livrent en ce moment beaucoup de marchands d'engrais.

Des industriels, dont quelques-uns sont déjà l'objet de poursuites, ont établi des fabriques pour transformer, par une coloration verte, les phosphates jaunes, beaucoup moins riches et surtout moins assimilables.

Cette falsification, qui prend une grande extension, d'après l'avis des parquets, est fort dommageable pour la culture. Elle pourrait, dans un court délai, produire un appauvrissement considérable du sol.

Une surveillance rigoureuse va être exercée sur tous les phosphates vendus comme engrais.

THÉÂTRE DE CAHORS

Mardi, 22 mars

Représentation parisienne de l'immense succès actuel du Théâtre des Bouffes-Parisiens :

MISS HELYETT

Opérette en trois actes de Maxime Boucheron, musique d'Audran.

Privilege exclusif des Auteurs et Compositeurs en France et à l'Etranger

Mlle Berthe PERNY jouera le rôle de Miss Helyett qu'elle a joué à Paris.

ON COMMENCERA PAR

MALDONNE

Comédie-Bouffe en 1 acte, de Maxime Boucheron

Prochainement :

La Troupe de M. Frédéric ACHARD donnera sur notre scène une seule représentation de

La Famille Pont-Biquet

de M. Alexandre Bisson, le grand succès du jour du Vaudeville.


 Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon. Evitez les contrefaçons étrangères.

J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.)

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

La ferme du Pech Mauriol

(Suite)

Peu à peu on nous augmenta le troupeau, les terres mieux fumées, rapportèrent davantage. Notre bon maître nous acheta d'autres bœufs; nous en eûmes deux paires, dont je fus le bouvier à 15 ans.

Voyant l'intérêt produit par le troupeau, mon père s'en occupa exclusivement. Quoique jeune, mon frère tint la place d'un domestique dont nous n'aurions pu payer le salaire. Mion s'était habituée à toute sorte de travail; fallait-il garder, couper les fourrages, moissonner, labourer, tout lui allait.

Sous notre direction, le Pech Mauriol avait changé de face, tout le monde le reconnaissait. Chez nous personne ne plaignait sa peine.

Nous étions quatre bons travailleurs; j'oubliais de vous dire que je venais de me marier et que ma femme Txouzou n'était pas moins intrépide que nous. Elle m'avait apporté 1000 fr.

Notre réputation de cultivateurs nous fit offrir l'important domaine du Sol Delpech, que nous acceptâmes avec reconnaissance, car le Pech Mauriol ne suffisait plus à nos bras vigoureux.

Six ans plus tard, la noble maison de Lacomé, dont les affaires commençaient à dégringoler, me proposa de lui acheter le Pech Mauriol, moyennant 13,000 fr. que de bonnes récoltes nous avaient permis de ramasser, je devins propriétaire des terres où 20 ans auparavant ma famille avait été placée sous la caution d'un oncle généreux.

Cette propriété avait appartenu à une famille qui avait eu son temps de prospérité. Exploitée par de mauvais fermiers, elle était devenue tout à fait improductive.

A notre sortie, on la confia à des domestiques paresseux et incapables, qui ne cherchèrent qu'à s'engraisser. Les maîtres trop bons, ne trouvant plus à l'affermier sans faire de grosses réparations, se décidèrent à la vendre.

L'état des habitations et la mauvaise culture des terres me la firent avoir à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Comme il me restait peu d'argent après avoir payé le domaine, je songeai d'abord aux améliorations les plus urgentes.

La maison n'était pas habitable, la grange de deux fois la longueur voulue, n'abritait plus les fourrages, les étables à porcs basses et étroites appelèrent mon attention; les réparations indispensables furent faites sans retard.

Derrière on ne manqua pas de me critiquer: « Serres loge ses cochons dans un palais; il faudra l'appeler monsieur Serres. » Telles étaient les railleries dont j'étais l'objet. Sans m'en inquiéter, je laissai dire, car je savais que pour avoir un bon produit de ces animaux, je devais leur donner comme aux autres, au moins du jour et de l'air.

Quelques mois après notre installation, les étables contenaient les mêmes animaux, mais bien changés!

De jardin, il n'y en avait plus, sa place était envahie par de hautes herbes et des buissons (1). Mon premier soin fut de nettoyer ce coin et d'y apporter en quantité de la terre pour avoir les plantes potagères qu'il faut dans un ménage. La construction d'une haute muraille me le mirent à l'abri du vent du nord et de la griffe des poules; bientôt nous eûmes des légumes de toute espèce.

Maintenant arrivait le tour des champs incultes; pour défricher les *combels* j'y braisai deux araires le premier jour. Forcé d'abandonner cette besogne, le lendemain j'allais acheter une solide charrue Dombasle, et pour la première fois à Carluçet, la semaine suivante, on vit *cabesser*.

Les labours profonds que je pus faire à mes terres ne tardèrent pas à donner des rendements supérieurs à ceux de mes voisins. Je ne dormais plus, toujours dans la réflexion, je me décidai à louer un domestique, et à consacrer une bonne partie des champs en prairies artificielles, je pus nourrir une paire de bœufs de plus, et augmenter encore le troupeau, tout me réussit.

Txouzou était un mouvement perpétuel, elle suffisait à soigner nos petits enfants, à s'occuper de la basse-cour, de l'élevage des

porcs et à surveiller les brebis au pâturage.

Sentant que je pouvais disposer de quelques mille francs, on me proposa d'agrandir mes terres. Le moment n'était pas encore venu, et heureusement je ne me laissai pas prendre au piège.

En m'agrandissant, j'aurais augmenté mes impôts, je n'aurais plus eu assez d'engrais, plus assez de temps pour donner les soins désirables. Que serait-il arrivé? Que j'aurais eu moins de profit avec plus de peine et d'inquiétude.

Je me bornai à cultiver mon bien avec plus de soin encore, à refaire les murs écroulés, à planter des pruniers, à transporter les terres sur les *maigrières*; en un mot, je fis, comme on dit, un jardin de tout le domaine.

Nos cinq enfants avaient grandi, sans négliger leur instruction primaire, je leur avais appris, comme devraient le faire à la campagne tous les parents, à aimer le travail des champs.

Tout à tour employés à la garde du troupeau et exercés à tout ce qu'il y a à faire dans une ferme, ils se conduisent admirablement; Serrou et son frère dirigent l'exploitation; leurs trois sœurs Tounéou, Marie et Elodie, très bien dressées par leur mère dans la maison, mais plus habituées à remuer la terre qu'à porter avec chapeau, bottines et robes à volants, labouraient au besoin et se faisaient indifféremment et avec un égal plaisir, couturières, bergères, ménagères, servantes, etc.

(A suivre.)

J. MEULET, Instituteur public à Carluçet.

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, *Paris-Piano*. Cette luxueuse publication paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, éditées avec grand soin, livrées sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour *Paris-Piano* par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigiini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Harling, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de *Paris-Piano* contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuriet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que *Paris-Piano* est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque fascicule de *Paris-Piano* est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, *Paris-Piano* envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

OTHELLOS

100,000 racinés, premier choix, à 42 fr. le mille. Collection de plants directs, porte-greffes, boutures et racinés, à des prix très modérés.

Envoi franco du prix courant sur demande. S'adresser à M. Victor Combes, à Vire, par Puy-l'Évêque.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

UNE JEUNE DAME

pourvue de son brevet, ayant été préceptrice pendant trois ans dans la même maison avant son mariage, désirerait donner des leçons de français et de piano à de jeunes enfants soit chez elle, soit à domicile. Prix très réduits. S'adresser rue de Séminaire, n° 1, à Cahors.

Pilules Suisses.

Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz

Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %
— 4 — 30 %
— 5 — 35 %
— 6 — ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

On est souvent très embarrassé pour soutenir les forces d'un malade qui ne peut supporter les aliments même les plus légers. Il convient alors d'avoir recours à la merveilleuse invention connue dans la science sous le nom de : *Vin de peptone pepsique de Chapoteaut*, pharmacien distingué de Paris. Ce vin délicieux contient, par verre à Bordeaux, 10 grammes d'excellente viande de bœuf peptonisée, c'est-à-dire digérée au moyen de la pepsine et rendue assimilable par l'économie sans le secours de l'estomac. On peut ainsi nourrir et soutenir les malades indéfiniment alors même qu'ils sont épuisés par l'anémie, la chlorose, la phthisie, par les fièvres, par les plaies, le diabète, les maladies du foie, la dysenterie.

Le SIROP DE FOLLET donne le sommeil vrai, celui de la nature, sans trouble, sans malaise, sans danger; le sommeil qui est le repos calme du corps et de l'esprit. Dans un flacon de SIROP DE FOLLET, il y a cinq ou six nuits d'un repos complet, naturel et réparateur, et le flacon se vend dans la plupart des pharmacies de tous les pays.

L'influenza exerce de nouveau ses ravages; c'est le moment de rappeler qu'un savant médecin de Bordeaux a présenté un résumé de 90 observations de malades atteints de l'influenza, tous guéris par la quinine. Il est donc de toute opportunité de rappeler que les capsules de QUININE DE PELLETIER, l'auteur de la découverte, offrent le moyen le plus commode, le meilleur marché de prendre la quinine; 2 à 4 capsules par jour au début de la maladie suffisent pour conjurer le mal.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{re} 50

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction: 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis. (27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Bourse de Paris

Cours du 21 Mars 1892

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	96 25
3 0/0 amortissable.....compt.	96 15
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	96 15
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 35

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4220 »
CRÉDIT FONCIER.....	1198 75
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	470 »
COMPTOIR N ^o D'ESCOMPTE.....	480 »
EST (Glemin de Fer).....	895 »
LYON.....	1457 50
MIDI.....	1240 »
NORD.....	1710 »
ORLÉANS.....	1512 50
OUEST.....	1042 50
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1467 50
CANAL DE SUEZ.....	2722 50
CANAL DE PANAMA.....	13 »
Etablissements DECAUVILLE.....	250 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	450 50
EST 3 0/0.....	444 25
MIDI 3 0/0.....	449 »
NORD 3 0/0.....	453 »
ORLÉANS 3 0/0.....	451 »
OUEST 3 0/0.....	450 »
SUD DE LA FRANCE.....	398 50
OUEST-ALGÉRIEN.....	410 »
EST-ALGÉRIEN.....	409 5
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853..	615 »
— 4 0/0 1863.....	519 25
— fonc. 3 0/0 1877.....	393 25
— comm. 3 0/0 1879.....	478 »
— fonc. 3 0/0 1879.....	482 50
— comm. 3 0/0 1880.....	474 »
— fonc. 3 0/0 1883.....	422 »
— 3 0/0 1885.....	480 »
— bons 100 fr. av. lots.....	50 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	519 »

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	94 60
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	93 05
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	27 85
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	209 50
LOMBARDS, 3 0/0.....	312 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	314 »

BULLETIN FINANCIER

du 21 Mars 1892

Le marché est absolument calme, c'est-à-dire qu'il ne se traite que peu d'affaires. En général la tenue est satisfaisante. On parle de nouveau de la conversion facultative du 4 1/2. Certaines valeurs ont été faibles au début mais elles ont repris en clôture.

Le 3 0/0 est à 96.25, le nouveau à 96 12 1/2. Les actions de nos grandes sociétés de crédit paraissent commencer la semaine avec de meilleures tendances. Le Crédit Foncier est à 1198.75. La Banque de Paris finit à 610 et le Crédit Lyonnais à 766.25.

Le Suez a des demandes à 27.25. Nos grands chemins sont fermes. Le Lyon s'avance à 1450.

Toute l'activité du marché est concentrée sur les fonds étrangers. L'Italien a eu des variations importantes. Ramené à 86.65 par des ventes de Berlin, il reprend en clôture le cours de 87. L'Extérieure est à 58 9/16 en progrès plutôt sur la nouvelle relative à l'élévation des tarifs de chemins de fer que sur les négociations relatives au traité de commerce. Le Portugais est à 26. Le gouvernement Portugais a signé la convention basée sur la réduction de 50 0/0.

Les fonds Russes après un mauvais début reprennent un peu.

En Banque, la part de Souf es Romains se rapproche du cours de 200.

Hausse des valeurs de cuivre. La Morena est à 115, on doit envisager de plus hauts cours.

(1) C'est le cas de dire avec V. Hugo : Le jardinage était parti et la nature était revenue.

ÉTUDE

de M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n° 7.

VENTE

SUR

expropriation forcée

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, le mercredi quatre mai mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi.

Conformément aux articles trente-deux et trente-trois du décret-loi du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, sur les Sociétés du Crédit Foncier et par exploit de Peyret, huissier à Cahors, en date du premier février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, le Crédit Foncier de France a fait signifier à Monsieur Guillaume BALDRAN, meunier, et à Madame Marie LAVERGNE son épouse demeurant ensemble au moulin St-James à Cahors, ses emprunteurs, un commandement d'avoir à payer les annuités arriérées, sous peine d'y être contraints par la voie de l'expropriation de leurs immeubles.

Ce commandement contenait conformément au décret précité, la désignation des biens qui devaient être expropriés.

Cette mise en demeure étant demeurée sans résultat l'original, a été transcrit au bureau des hypothèques

de Cahors, le vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-douze, volume 144 numéro 36.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente des immeubles a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où il est tenu à la disposition du public.

En conséquence, et à la requête du Crédit Foncier de France, société anonyme dont le Siège social est à Paris, rue des Capucines, n° 19; agissant poursuites et diligences de son Gouverneur, domicilié au Siège social, laquelle constitue pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, M^e LACOSSE, demeurant à Cahors, rue Fénélon, n° 7.

Au préjudice des mariés BALDRAN.

Il sera procédé, le mercredi quatre mai mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi, à l'audience du Tribunal civil de Cahors au Palais de Justice, à la vente en sept lots des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE

TELLE QU'ELLE EST FAITE AU COMMANDEMENT-SAISIE

Un domaine situé sur les communes de Cahors et de Pradines, canton de Cahors (Lot) consistant en une maison d'habitation, cour, jardin, terres, vignes et friches porté au cadastre, savoir :

1° De la commune de Cahors sous les numéros 732, 733, 1136, 1142 P, 1143 P et 1144 P, de la section M, pour la contenance de deux hectares, treize ares, quarante centiares;

2° De celle de Pradines, sous les numéros 56, 58, 59, 719, 720, 549, 556, 560, 681, 682 et 683, de la section B, pour une contenance de soixante onze ares, cinquante centia-

res, ensemble deux hectares, quatre-vingt-quatre ares, quatre-vingt-dix centiares.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte, sans aucune exception ni réserves, avec les immeubles par destination qui en dépendent et les augmentations qui pourraient y avoir été faites depuis le contrat de prêt.

LOTISSEMENT

ET

MISES A PRIX

La vente aura lieu en sept lots et les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes :

Premier lot

Le premier lot contenant quatre ares douze centiares, se composera des numéros du cadastre ci-après : 556, 560 P, 569 P et 549 P, section B, de la commune de Pradines.

Il sera vendu sur la mise à prix de cinquante francs, ci.. 50 fr.

Deuxième lot

Le deuxième lot contenant vingt ares, quatre-vingt-sept centiares, se composera des numéros 681, 682 et 683, de la section B, de la commune de Pradines.

Il sera vendu sur la mise à prix de cinquante francs, ci.. 50 fr.

Troisième lot

Le troisième lot contenant trente-six ares quatre-vingt-six centiares, se composera des numéros 56 P, 58 et 59 de la section B, de la commune de Pradines.

Il sera vendu sur la mise à prix de cinquante francs, ci.. 50 fr.

Quatrième lot

Le quatrième lot contenant neuf ares soixante-cinq centiares se com-

posera des numéros 719 et 720, de la section B, de la commune de Pradines.

Il sera vendu sur la mise à prix de cinq francs, ci..... 5 fr.

Cinquième lot

Le cinquième lot contenant quatre-vingt-cinq ares, se composera du numéro 1136, de la section M, de la commune de Cahors.

Il sera vendu sur la mise à prix de cinq francs, ci..... 5 fr.

Sixième lot

Le sixième lot contenant quatre-vingt-quatorze ares, se composera des numéros 1142, 1143 P, 1144 P, de la section M, de la commune de Cahors.

Il sera vendu sur la mise à prix de cinq francs, ci..... 5 fr.

Septième lot

Le septième lot contenant trente-quatre ares quarante centiares, se composera des numéros 732 et 733, de la section M, de la commune de Cahors.

Il sera vendu sur la mise à prix de cinq francs, ci..... 5 fr.

En sus des charges.

NOTA. — Il est expliqué qu'après les premières adjudications tous les immeubles ci-dessus désignés pourront être réunis en un seul lot et remis en vente sur la mise à prix formée par le total des adjudications partielles.

Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication.

Conformément à l'article six cent quatre-vingt-seize du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales sur les immeubles

ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription sous peine de déchéance avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA : Aux termes de l'article 50 du décret-loi du 28 février 1852, l'adjudicataire sera tenu :

1° D'acquiescer dans la huitaine de la vente à titre de provision dans la Caisse du Crédit foncier de France le montant des annuités dues par le saisi;

2° Et après les délais de surenchère de verser le surplus du prix à ladite caisse, jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur, sauf néanmoins son action en répétition, si la Société avait été indûment payée à leur préjudice.

Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué poursuivant sous-signé.

Cahors, le dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'Avoué poursuivant, Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-douze. Fol^o c^o, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

PROFITS de 5 à 10% assurés après 10 ans. MOYEN de REALISER BENEFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 45 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis. COCHRANE and SONS, Stockbrokers 13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES. Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe.



VIGNES AMÉRICAINES

GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Lauréat du Concours des Vignobles de 1891

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

A VIRE, PAR PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIENT DE PARAÎTRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PRIX-COURANT

(SAUF VARIATIONS)

HIVER 1891 — PRINTEMPS 1892

PLANTS DE 1^{er} CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES	Boutures		Racinés		PLANTS FRANÇAIS	
	le cent	le mil.	le cent	le mil.	le cent	le mil.
Black Défiance	15	100	20	150	Aspiran teinturier Bouschet	25 250
Canada	6	50	15	120	Carignan Bouschet	25 250
Cannigham	2	15	8	60	Aramon teinturier Bouschet	22 200
Cynthiana	4	30	20	150	Alicante Bouschet	20 180
Croton	80	600	60	60	Alicante Henry-Bouschet	23 200
Duchess	50	400	50	50	Grand noir de la Calmette	23 250
Herbemont	2	15	8	60	Terret Bouschet	23 200
Herbemont d'Aurelle	20	150	40	300	Portugais bleu	25 250
Herbemont Touran	40	300	30	30	Côt ou Auxerrois	25 200
Herbemont Blanc	30	30	20	20	Aramon	22 200
Jacquez à gros grains	2	15	5	45	Chasselas du 22 juillet	30 250
Jacquez d'Aurelle	25	25	50	50	Chasselas ordinaires	22 200
Jacquez d'Aurelle Cazalis	300	300	300	300	Muscad noir	30
Othello	2	15	8	60	Boutures pour greffons	
Noah	8	60	15	140	Aspiran teinturier Bouschet	15 100
St-Sauveur (extra-fertile)	25	200	40	300	Carignan Bouschet	20 150
St-Sauveur infertile	8	60	10	80	Aramon teinturier Bouschet	10 80
Sécératary	20	150	40	300	Alicante Bouschet	5 20
Sénasquas	6	50	15	100	Alicante Henry-Bouschet	3 40
Triumph	15	140	25	200	Grand noir de la Calmette	40 150
Berlandieri	20	80	20	80	Terret Bouschet	40 80
Chinera	30	80	30	80	Portugais bleu	20 150
Cordifolia	10	80	25	200	Plant de la beauté	50
Riparia large feuille	2	15	5	40	Plant Goupy	30
Rupestris large feuille	4	35	10	80	Castet	3 25
Rupestris Ganzin	15	120	25	80	Nébulescol (1) noir	50
Solonis	2	15	7	60	» blanc	50
Vialla	2	15	7	80		
York-Madeira	3	25	8	70		

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo
Pince Aliés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 %/100 à 50 fr. les 100 kilogrammes.

NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Rendus franco en gare de Cahors

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1^{er} ÉTAGE

Composé de 9 pièces

Maison LUTZY, aux Hortes

MAGASIN

ET APPARTEMENT

A LOUER PRESENTEMENT

Rue de la Liberté, 10

S'ADRESSER A LA PATISSERIE LUTZY

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant le grand carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente dans tous les libraires des un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

Etablissement Hydrothérapique

DES ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

HONORÉ Photographe
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS

Le propriétaire-gérant : LATTOU.